MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?

Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

1. **en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;**
2. **surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;**
3. **protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;**
4. **ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...) ;**
5. **nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...) ;**
6. **déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements :** www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information : agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire

- Décembre 2022 -

Arrêté du 24 février 2006
relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire
(JORF du 25/02/2006)

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Vu le code rural, notamment les articles L. 221-1 et L. 223-2 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-24, L. 2122-27 et L. 2122-28 ;
Vu l'arrêté du 24 octobre 2005 pris pour l'application de l'article L. 221-1 du code rural,
Arrête :

Art. 1er. - Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant la fiche figurant à l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. - Par dérogation à l'article 1er, les détenteurs dont les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau ne sont pas tenus de faire cette déclaration.

Ar. 3. - Les maires adressent au préfet (direction départementale des services vétérinaires) les fiches mentionnées à l'article 1er dûment complétées et visées.

Art. 4. - Les maires tiennent à disposition du préfet (direction départementale des services vétérinaires) la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune. Cette liste peut être tenue par voie informatique et doit être conforme au modèle figurant à l'annexe 2 du présent arrêté.

Art. 5. - La fiche mentionnée à l'article 1er est disponible auprès des mairies ainsi que sur le site du ministère chargé de l'agriculture (www.agriculture.gouv.fr).

Art. 6. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 2006.

Dominique BUSSEREAU

ANNEXE 1

FICHE DE RECENSEMENT DES OISEAUX DÉTENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Département :
Commune :

Nom (ou raison sociale) : .....
Adresse du détenteur : .....
Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (à compléter si différente de l'adresse du détenteur) : .....
Je déclare détenir les oiseaux suivants :

ESPECES DETENUES	AU NOMBRE DE
Poules	
Cailles	
Pigeons	
Faisans	
Perdrix	
Oiseaux d'ornement	
Dindes	
Pintades	

Canards	
Oies	
Autruches	
Autres espèces d'oiseaux non citées	

Les oiseaux ci-dessus déclarés sont-ils utilisés comme appelants ?

ڤ NON ڤ OUI

Les oiseaux-ci-dessus déclarés sont-ils détenus en (plusieurs cases peuvent être cochées) :

ڤ volières extérieures ڤ enclos ڤ liberté ڤ bâtiments fermés

Les oiseaux ci-dessus ont-ils été déclarés à un organisme officiel ?

ڤ NON ڤ OUI

Si OUI, à quel organisme (*à préciser*) : .....

(*Direction départementale des services vétérinaires, établissement départemental de l'élevage, direction départementale de l'agriculture et de la forêt, autres...*)

L'organisme a-t-il attribué un numéro ?

ڤ OUI ڤ NON

Si OUI, préciser le numéro attribué : .....

Date et signature du déclarant :

Date et visa du maire ou de son représentant :

ANNEXE 2

LISTE DES DÉTENTEURS D'OISEAUX DÉCLARÉS SUR LA COMMUNE DE :

Département :

NOM ou raison sociale	ADRESSE du détenteur	ADRESSE du lieu de détention	ESPECES détenues	NOMBRE d'oiseaux	PRESENCE D'appelants (oui/non)	MODALIT2S de détention (volière extérieure, enclos, liberté, bâtiments fermés)	DECLARATION à un organisme officiel

ANNEXE 1

FICHE DE RECENSEMENT DES OISEAUX DÉTENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Département :
Commune :

Nom (ou raison sociale) : .....

Adresse du détenteur : .....
Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (à compléter si différente de l'adresse du détenteur) : .....,
Je déclare détenir les oiseaux suivants :

ESPECES DETENUES	AU NOMBRE DE
Poules	
Cailles	
Pigeons	
Faisans	
Perdrix	
Oiseaux d'ornement	
Dindes	
Pintades	
Canards	
Oies	
Autruches	
Autres espèces d'oiseaux non citées	

Les oiseaux ci-dessus déclarés sont-ils utilisés comme appelants ?

ڤ NON ڤ OUI

Les oiseaux-ci-dessus déclarés sont-ils détenus en (plusieurs cases peuvent être cochées) :

ڤ volières extérieures ڤ enclos ڤ liberté ڤ bâtiments fermés

Les oiseaux ci-dessus ont-ils été déclarés à un organisme officiel ?

ڤ NON ڤ OUI

Si OUI, à quel organisme (*à préciser*) : .....
(*Direction départementale des services vétérinaires, établissement départemental de l'élevage, direction départementale de l'agriculture et de la forêt, autres...*)

L'organisme a-t-il attribué un numéro ?

ڤ OUI ڤ NON

Si OUI, préciser le numéro attribué : .....

Date et signature du déclarant :

Date et visa du maire ou de son représentant :

ANNEXE 2

LISTE DES DÉTENTEURS D'OISEAUX DÉCLARÉS SUR LA COMMUNE DE :

Département :

NOM ou raison sociale	ADRESSE du détenteur	ADRESSE du lieu de détention	ESPECES détenues	NOMBRE d'oiseaux	PRESENCE D'appelants (oui/non)	MODALITES de détention (volière extérieure, enclos, liberté, bâtiments fermés)	DECLARATION à un organisme officiel